

S5 Prévenir les conduites addictives.

Objectif : Adopter une attitude critique vis-à-vis des conduites addictives.

L'addiction est une relation de dépendance ± **aliénante** (qui rend esclave) à l'égard :
d'un produit : *tabac, alcool*, médicaments etc. ou **d'une pratique** : jeu, **mobile**, sport, **Internet**.

1- Conduites addictives et conséquences.

La **prise de risque** dépend du comportement, de l'âge, des relations, du vécu, de la facilité d'accès du produit ou de la pratique (console de jeux et/ou alcool et/ou tabac à la maison).

Les dépendances **psychiques et/ou physiques** se caractérisent par des symptômes généraux :
- impossibilité de résister à la consommation - accroissement de tension interne, d'une anxiété
- soulagement ressenti lors de la consommation - sentiment de perte de contrôle de soi.

L'organisme devient dépendant de la façon suivante :

Le produit (psychoactif) et/ou la pratique modifie les données perçues par le cerveau. Certains neurones vont libérer de façon exagérée une molécule: la dopamine. Les zones de plaisir seront surstimulées.

L'individu éprouve un fort plaisir avec la surdose de dopamine. Après un temps variable, la dopamine va disparaître.

L'individu essaiera de retrouver la sensation de plaisir en consommant davantage de produit ou de pratique. **C'est l'addiction !**

Définition de psychoactif : Substance qui agit sur l'état du système nerveux.

Tabac (Droge licite)	Alcool (licite)	Cannabis (illicite)	Cocaïne (illicite)
La dépendance au tabac est liée à la nicotine. Court terme : bronchite, toux, hypertension etc. Long terme : cancer, MCV , AVC etc.	CT : nausées, vertiges, perte d'équilibre et de repères, violence, MCV. LT : cancer, cirrhose , hépatite, AVC, troubles psychiques, violence etc.	CT : nausées, perte de motivation, d'équilibre, de repères, violence, MCV. LT : cancer, anatomie cérébrale modifiée (source) trouble psychique etc.	CT : hyper vigilance, sur stimulation, AVC. LT : dépression, trouble psychique.

Conséquences de l'addiction

sur la vie professionnelle du salarié	sur l'entreprise
Retards, absences, accident de travail.	Recrutement de salariés pour pallier les absences.
Agressivité, violence, dépression, stress.	Mauvaise qualité de fabrication.
Evolution de carrière plus difficile, hypovigilance.	Baisse de rendement, baisse du chiffre d'affaires.
Climat social détérioré, fatigue, inattention.	Mauvaise image de l'entreprise, conflit social.

2- Mesures préventives et répressives dans le milieu professionnel.

Elaboration d'une démarche collective, sans négliger la prise en charge individuelle.

Employeur	L'obligation de sécurité pour l'employeur est prévue dans le Code du travail (article L. 4121-1 Code du travail). Sa responsabilité pénale peut être engagée.
Salarié	Le salarié doit « prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail » (Code du travail).

Pour **l'alcool**, interdiction d'introduire, de distribuer de l'alcool sur le lieu du travail (Code du travail).

Pour le **tabac**, interdiction de fumer sur les lieux de travail (Code de la santé publique).

La détention et la consommation de cannabis sont interdites et passibles d'amende ou prison.

Depuis le 21 juillet 2009, la vente d'alcool et de tabac est interdite à tous les mineurs.

Le taux maximum légal d'alcool au volant doit être au volant est <0.5g/L dans le sang.

Prévention collective: taxe sur l'alcool et le tabac, **campagne d'informations**.

L'employeur peut sanctionner le salarié par un avertissement, une mise à pied ou un licenciement pour faute si celui-ci ne respecte pas le code du Travail ou le règlement intérieur.

1- Les structures d'accueil et de soutien.

Alcool Info Service: 0 811 91 30 30 **Tabac info service** 3989

Fil Santé Jeune : 3224 ou 01 44 93 30 74. • **Droques Info Service** : 0 800 23 13 13 •

Écoute Cannabis : 0 980 980 940 • **Caan'Abus Espace Jeunes** 05 56 01 25 66 caanabus@yahoo.fr